

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 12 (1939)

Heft: 10

Rubrik: Annonces et renseignements commerciaux ; nouvelles et communiqués divers ; documentation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

habitation

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

ré d a c t i o n

A. Hœchel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève

é d i t i o n

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ;
Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A.
Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux
et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TEL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

Section bâtiment :

- 1048 **Architecte** disposant de plusieurs années d'expérience, absolument indépendant, pour projets et devis, plans et détails d'exécution, simples calculs statiques du bâtiment, demandé pour le service des bâtiments attaché à un gouverneur de district. Or. offre : contrat de trois années, indemnité de voyage aller et retour en livres sterling. Entrée à convenir. Ministère d'un Etat de l'Asie centrale.
- 1054 **Technicien-architecte** diplômé, jeune homme versé dans l'exécution de plans et détails d'exécution. Entrée immédiate. Provisoirement. Bureau d'architecte au canton de Lucerne. Connaissance de l'allemand.
- 1082 **Jeune architecte** ou **technicien-architecte** très doué comme dessinateur. Entrée au plus tôt.
De même :
Technicien-architecte ou **dessinateur-architecte** ayant de la pratique de chantier. Entrée en service : le 1^{er} décembre 1939. Bureau d'architecte au nord-ouest de la Suisse. Connaissance de l'allemand.
- Sont pourvus les numéros : 988, 1000, 1010, 1012, 1018 du dernier numéro de l'« Habitation ».

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
Trésorier : F. Ribi, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hœchel, M. Weiss, M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Latellin.

S. A. L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 14, rue de St-Jean.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Trésorier : Roger Rehous, 32 bis, rue de Lyon.
Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hœchel, Ed. Wiedmer, Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonnet, Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Olttramare, F. Qué- tant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.
Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.
Compte de chèques postaux I 1554. Les membres de la société reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNI- CIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

COMITÉ EN CHARGE :

Président : M. Ernest Marlétaz,
8, ch. de la Cure, Chailly. Tél. bur. 2 49 71 ; dom. 2 35 82.
Secrétaire corr. M. Charles Hermann,
journal : Petit-Valentin, 6. Tél. bur. 2 24 11 ; dom. 3 57 25.
Secr. adjoint : M. Jean Recordon,
2, avenue Floréal.
Caissier : M. Adrien Chevalley,
67, av. de France. Tél. bur. : 2 24 11 ; dom. : 2 24 74
SERVICE DE M. Charles Meylan,
PLACEMENT : 31, avenue de France. Tél. bur. : 2 49 71.
Local : Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne.

COMMUNICATION

Les membres non mobilisés sont instamment priés d'assister à la prochaine séance fixée au mardi 7 novembre, à 20 h. 30, au local habituel.

Malgré l'appel sous les armes, la S. D. T. doit continuer son activité et le comité compte sur la bonne volonté et la solidarité des membres non mobilisés pour assurer la bonne marche de notre groupement.

(Nous prions les membres de la S. D. T. d'excuser le retard apporté à cette publication, retard dû aux événements. Les prochains numéros paraîtront plus régulièrement.)
La Rédaction.

A. D. E. A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux I 4624

Local : Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.

COMITÉ POUR L'EXERCICE 1938-1939 :

	Tél. bureau	Tél. partic.
Président : M. René Lachenal, 54, route de Malagnou	—	5 18 28
Vice-président : M. Henri Berthoud, 1, rue du Pré-Naville	—	4 06 60
Secrétaire : M. Pierre Du Bochet, Petit-Pont, Vésenaz	2 80 00	8 22 63
Vice-secrétaire : M. Edouard Gollion, 110 b, rue de Carouge	2 80 00	—
Trésorier M. William Buttex, Offres d'empl. : 87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation M. André Tomiloff, professionn. : 38, rue de Lyon	—	—
Bulletin M. Paul Amey, spect. popul. : 5, rue de Carouge	4 62 19	5 14 03

Pour les renseignements concernant les contrats collectifs, s'adresser au président.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex. Aubert, J. Déléamont,
Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.
Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieus-
seux, Genève.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Jaton Ernest, fonctionnaire postal.
Secrétaire : M. Weiss Marius, fonctionnaire postal.
Caissier : M. Bovey Emile, fonctionnaire postal.
Membres adjoints : M. Cosendai Marcel, fonctionnaire postal.
M. Hugi Fritz, fonctionnaire C. F. F.
Siège social : St-Laurent, 20.

A louer de suite ou date à convenir :

Prélaz : Maisons familiales et appartements de 4 pièces, confort et jardins. Prix très modérés. Pour visiter s'adresser à M. L. Paris, avenue de Morges, 79.

Pré-d'Ouchy : Appartements de 2 et 3 pièces, bien situés, chauffage général et bains. Pour visiter, s'adresser à M^{me} Destraz, avenue de la Harpe, 31.

Flourettes : Deux appartements de 3 pièces (évent. 2 pièces), prix très avantageux. Chauffage local et bains. Pour visiter s'adresser à M^{me} Papa, chemin du Mont-Tendre, 5.

Montolivet : Plusieurs appartements de 2, 3, 4 et 5 pièces. Avec ou sans chauffage général et eau chaude. Pour visiter, s'adresser à M^{me} Junod, chemin des Paleyres, 4.

Fontenay : Un appartement de 3 pièces, avec jardin. Tout confort. Pour visiter s'adresser à M^{me} Limat, chemin de Fontenay, 14.

Bureau de location : Saint-Laurent, 20, 1^{er} étage. Téléphone 3 14 75. Ouvert de 10 h. à 12 h. 15 et de 15 h. à 18 h. 15. Fermé le samedi après midi.

Exposition de nos peintres mobilisés à Genève

On peut imaginer, souhaiter même, que l'initiative genevoise soit reprise ailleurs : inviter ceux de nos artistes qui ont endossé l'uniforme et qui consentent de ce fait des sacrifices aussi durs pour leurs familles que pour eux-mêmes à paraître devant notre public. Genève a senti qu'elle devait un élan

de solidarité à ceux qui pratiquent habituellement la camaraderie. La solidarité intellectuelle, en fait, est plus encore que la camaraderie. J'y vois pour ma part le ressort essentiel de la « défense intellectuelle » du pays et, plus que jamais, dans une heure où le nombre des événements étrangers et sensationnels absorbe l'attention de la foule. Je voudrais que la Suisse profitât de ce qu'elle n'est pas en guerre elle-même pour résister à ce courant, continuer ses lettres et ses arts, poursuivre les efforts qui jugent les ouvrages de talent, les font apprécier et les mettent en valeur.

En vérité, et cela fait plaisir, le Conseil administratif était représenté l'autre jour au vernissage de l'Athénée, et la Société des peintres et sculpteurs, et le Musée d'Art et d'Histoire, et l'Ecole des Beaux-Arts et l'armée elle-même. Le colonel divisionnaire Grosselin et le peintre Eugène Martin prononcèrent, en ouvrant le salon, les paroles d'affection familière et de sympathie sincère pour nos artistes, d'idéal aussi, qui rencontrèrent un remarquable écho, car le public était nombreux. Les commerçants genevois avaient offert un buffet très apprécié, mais, du fait de la surprise qu'on avait subtilement ménagée, peu suspect d'avoir provoqué l'appel de l'estomac.

Des dames élégantes, des connaisseurs, des magistrats, des écrivains, d'autres confrères causèrent donc avec beaucoup d'entrain, autour des vingt-deux envois, dont les auteurs étaient là, presque tous, en uniforme.

On commentait la nacre délicate que M. Holy de Saint-Imier, qui s'est formé à Paris, répandit sur ses toiles de la « Femme au Divan » et du « Débarcadère ». On remarquait la sensibilité aristocrate, genevoise ou citadine, c'est presque la même chose, dont M. Jean van Berchem relève des imaginations fantasques. M. Paul Monnier de Sierre se souvient dans ses toiles de chevalet d'une grandeur qui lui vient de la peinture murale. M. Rodolphe Dunki établit à la spatule des tonalités sombres et soutenues, capables de bien fondre natures mortes, troupeaux, sommets neigeux, dans la couleur. M. Gøerg-Lauresch incline aux pâleurs nuancées ; c'est un poète de la nature, sensible, personnel et juste. Quelle fraîcheur dans les huiles de M. Disteli, du reste graveur aussi de grand style. Le capitaine Dominique encadre en des paysages d'élégie des jockeys polychromes et des chevaux nerveux. Dans l'estampe en couleur, M. Robert Hainard, animalier et portraitiste, a rencontré une spécialité vacante, dont il s'empare avec maîtrise. M. René Guinand est ce peintre qui aime à enlever sur des horizons courts des architectures basses et dessinées ; personne ne module comme lui les plans d'une eau pâle, des ciels immenses, lumineux et profonds.

Aurai-je montré que cette exposition réunit, en petits formats d'habitude, nombre d'ouvrages très achevés, ou naturels avec finesse, ou marqués d'une fantaisie précieuse ? Les sculpteurs Paul Baud et Pierre Baud, son frère plus jeune, ont placé à côté des toiles des bustes exacts et des nus de caractère.

Une anticipation m'invite à donner rendez-vous à nos peintres mobilisés dans deux ans d'ici, pour une autre exposition. Pourquoi la guerre qui dure ne leur suggérerait-elle pas quelques sujets d'actualité plus épique ? « Barrage dans le Jura », par exemple, ou « Fête au Cantonement », ou « Chevauchée dans les Nuages » ?
J.-B. Bouvier.



Pour tous renseignements

Le Comptoir d'Informations Lausanne

est à votre disposition

Petit-Chêne, 20 • Téléphone 2 20 35

Fondation du logement ouvrier

Le rapport annuel de cette fondation, présidée par M. F. Ribl, montre que le résultat de l'exercice de 1938 a été, si l'on tient compte de la situation économique et de la crise immobilière, des plus satisfaisants.

Malgré les frais généraux accrus, de nombreuses mutations parmi les locataires, et des pertes de loyers inévitables, les comptes bouclent avec un bénéfice de 8300 fr.

Il est à noter que les immeubles ont été très soigneusement entretenus et que les prêts hypothécaires ont été régulièrement amortis.

Etant donné que les locataires de la Fondation du Logement ouvrier se recrutent dans les milieux qui sont le plus frappés par le chômage, on ne saurait trop féliciter le Comité de la Fondation du Logement ouvrier, de la façon exemplaire dont il s'acquitte de sa tâche.

Union suisse pour l'amélioration du logement

Le **Comité central** s'est réuni le 14 octobre pour discuter de plusieurs questions importantes. Après avoir pris connaissance du résultat financier de la section organisée à l'Exposition nationale, il a décidé, après discussion, d'adresser aux autorités fédérales la demande d'intervenir pour :

- 1° donner un caractère officiel aux recommandations concernant les économies dans le chauffage ;
- 2° reviser des instructions sur la construction des abris D. A. P., en tenant compte des possibilités matérielles et des expériences faites à l'étranger.

Les dernières prescriptions datent de deux ans et sont pratiquement inapplicables étant donné le coût manifestement disproportionné aux ressources dont disposent les propriétaires même très aisés.

Il semble opportun de recommander sans tarder l'aménagement d'abris uniquement destinés à protéger contre les éclats de mitraille et l'écroulement de la superstructure des immeubles ;

- 3° réajustement des indemnités aux mobilisés pour leur permettre le paiement en tout ou partie de leur loyer.

Le président annonce qu'il a donné suite à la proposition Burklin faite lors de la dernière assemblée générale en demandant au Conseil fédéral l'abaissement du taux de 4 % des hypothèques concédées aux sociétés coopératives, il y a près de vingt ans. La différence entre ce taux et celui qui pourrait être accordé serait destiné à l'amortissement de ces hypothèques. * * *

Par suite des événements politiques et de la mobilisation générale, l'assemblée annuelle de la **Section romande**, qui devait avoir lieu en septembre à Lausanne, à l'occasion du Comptoir suisse, a dû être supprimée. Le comité et les délégués des principaux groupements et associations affiliés à notre section se réuniront pour examiner et régler les affaires en cours.

Les circonstances présentes nous obligent à restreindre notre activité, mais nous devons prévoir que les bouleversements qui se produisent en Europe nous préparent des tâches nouvelles auxquelles l'Union suisse pour l'amélioration du logement aura certainement à se consacrer.

Le comité.

Sommaires de revues

Bulletin technique de la Suisse romande (bi-mensuel).

Lausanne, 8, rue Centrale.

Numéro du 29 juillet : Résistance des profils fléchis en béton armé. Egale capacité de résistance. — Les étapes de l'architecture du XIX^m siècle en Suisse.

Numéro du 12 août : Concours pour la construction des maisons destinées au logement du personnel de l'Usine de Verbois. — Concours pour les façades de l'Usine de Verbois. — Remarques à propos des concours pour la construction des maisons destinées au logement du personnel de l'Usine de Verbois et pour les façades de l'Usine de Verbois.

Numéro du 26 août : Modules d'élasticité du béton. — Quelques réflexions à propos de l'économie des combustibles. —

Société suisse des ingénieurs et architectes : Assemblée des délégués du 15 avril à Soleure ; Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales ; manifestations des 9, 10 et 11 septembre à Zurich.

Numéro du 9 septembre : Auguste Dommer, ingénieur. — Modules d'élasticité du béton.

Travaux.

Edition mensuelle de « Science et Industrie ». 29, rue de Berri, Paris (VIII^m).

Numéro de juillet : Les records mondiaux de la construction française dans les ponts en béton armé de grande portée. — Le barrage de Pannesière-Chaumard dans la Nièvre. — Conditions de stabilité des fondations sur pieux. — Le conditionnement de l'air des abris. — Le Salon des urbanistes. — Du choix de la manœuvre dans le cas d'un ascenseur isolé ou d'un groupe de deux ascenseurs. — Les tendances actuelles dans la technique de l'épuration des eaux d'égout en Angleterre.

Numéro d'août : Irrigation de la plaine de Carai, en Annam. — Construction de deux appointements en béton armé. — Pont sur l'Isère, au Sablon. — Le pont de Joinville (Seine) sur la Marne. — Coordination du matériel de fabrication et de distribution du béton. — Reprise en sous-œuvre d'un immeuble à Bucarest. — Etude sur la mécanique des sables. — La soudure appliquée au béton armé. — Les essais de charge perfectionnés et la prévision des tassements sous une fondation. — Le marché et la salle des fêtes de Clichy. — Effet de la pression sur le taux d'oxydation des eaux d'égout en présence des boues activées.

L'Architecture d'aujourd'hui.

Revue mensuelle, Boulogne-sur-Seine, 5, rue Bartholdi.

Numéro de juin : Immeubles de bureaux. — Constructions industrielles et usines.

Numéro de juillet : Vacances et loisirs.

La Technique des Travaux.

Revue mensuelle des procédés de constructions modernes. 54, rue de Clichy, Paris (IX^m).

Numéro de juillet : Les bâtiments administratifs de la « Kema », à Arnhem (Hollande). — La cité pour mineurs « Carbonia » en Sardaigne. — L'Exposition internationale de l'eau à Liège. — Le pont de chemin de fer en acier soudé des Joncherolles, près de Paris.

Numéro d'août : Le cinéma « Asta », à La Haye (Hollande). — L'Exposition internationale de l'eau à Liège. — Le pont de Sainte-Marie-La-Mer sur la Têt (Pyrenées orientales). — Les postes d'accostage du ferry-boat Dunkerque-Douvres. — Calcul des ponts voûtés.

Das Werk (mensuel). Zurich, Verlag Fretz A. G.

Numéro de juillet : Exposition nationale suisse. — Numéro spécial 3 : Les jardins de l'Exposition nationale suisse 1939.

Numéro d'août : Exposition nationale suisse. — Numéro spécial 4 : Les beaux-arts à l'Exposition nationale suisse 1939.

Schweizerische Bauzeitung. — **Revue polytechnique suisse** (hebdomadaire). — Zurich, Ed. de C. et W. Jegerh.

Numéro du 22 juillet : Untersuchungen am Modell eines Windkraftwerkes. — Aus der schweizerischen Flugindustrie. — Miethaus « Steinwies » in Zürich.

Numéro du 29 juillet : Schwingungsablenkung durch permanente Teilresonanz. — Die Spaltung des Uran. — Kirche in Merlingen am Thunersee. — Internat. Vereinigung für Brücken- und Hochbau. — Krematorium mit Abdankungshalle Thun.

Numéro du 5 août : Die Zürichsee-Schwebbahn der Schweizer. Landesausstellung. — Kurvenscharen zur Bemessung von geschlossenen Warmwasserkreisläufen.

Numéro du 12 août : Die Zürichsee-Schwebbahn der Schweizer. Landesausstellung. — Haus Dr. E. Laur-Graf in Thalwil (Zürich). — Der Triebwagentyp « Jurapfeil » der S.B.B.

Numéro du 26 août : Die neue Russeinbrücke zwischen Disentis und Somvix. — Ingenieur-Geologische Richtung an der Abteilung für Naturwissenschaften der E. T. H. Zürich. — Moderne italienische Architektur.

Bibliographies

Deux Problèmes d'Urbanisme lausannois, par Marc Piccard, architecte. 28 pages. Editions F. Rouge & Cie S. A., Lausanne. Format 23 x 31,5. (Prix non marqué.)

Lausanne ne cesse de grandir, bien qu'elle ne bénéficie pas des apports de la grande industrie ou du commerce international. En passe d'atteindre le chiffre de 100,000 habitants, elle reste essentiellement une ville d'éducation, de tourisme et d'agrément. Le charme que veulent bien lui reconnaître nos hôtes les plus éminents tient, autant qu'à son histoire, aux beautés naturelles qui la parent. C'est pourquoi parmi les nombreux problèmes d'urbanisme qui préoccupent nos édiles, il en est deux que l'on souhaite, plus spécialement, voir résoudre en harmonie avec les caractères principaux de la ville : l'aménagement de la place de la Riponne, où se dresse l'université ; l'utilisation de la zone Bellerive-Ouchy, site unique en son genre.

Comme le rappelle M. Marc Piccard dans l'ouvrage précité, la construction anarchique actuelle est susceptible de gêner irrévocablement l'aspect de la ville et de compromettre à tout jamais ses intérêts économiques au sens le plus large du mot.

Avant que d'exécuter, il faut prévoir !

L'auteur s'attache à l'étude de ces deux importants problèmes d'urbanisme local qui ne sauraient laisser indifférent quiconque porte intérêt à l'avenir de Lausanne. Aussi bien, nos édiles désirent-ils précisément, ainsi qu'en témoigne, dans sa préface, M. le municipal Jean Peitrequin, directeur des travaux, voir traiter publiquement et discuter par tous les intéressés ces questions dont dépendent l'aspect futur de la cité et sa prospérité.

Écrit dans un style dont les techniciens apprécieront la précision, mais dont les profanes ne goûteront pas moins la vie qui l'anime, illustré de plans, croquis et photographies, le travail de M. Marc Piccard fait honneur à son auteur.

Défense aérienne passive. Construction des abris privés par A. Zappelli, dessins de O. Zappelli. Edition F. Rouge et Cie, S. A., Lausanne. Format 17 x 24. 50 pages avec illustrations. Prix, 4 fr.

Après les « Directives techniques pour la Construction de Défense aérienne suisse », dont la publication de caractère officiel sert de base aux études établies ces derniers temps en Suisse, le petit ouvrage de A. et O. Zappelli vient à son heure.

Élargissant le cadre de l'étude par la bibliographie des divers pays qui nous entourent, les auteurs ont su donner à ce sujet un intérêt plus général et plus vivant que ne pouvait le faire un exposé quasi officiel. De la comparaison entre les différents règlements en application, de la lecture de toute une littérature spécialisée, les auteurs de ce fascicule ont fait un extrait aussi concis que bref et ramenant les choses à des données pratiques.

Parmi ceux qui consulteront ces pages dans l'idée d'y trouver un simple renseignement, nous sommes certains que beaucoup seront étonnés de l'attachant intérêt que présente ce sujet dont l'actualité n'est malheureusement que trop évidente.

Nouvelles applications industrielles de l'électricité

Les phénomènes de refroidissement peuvent entraîner des effets nuisibles tels que congélation de l'eau dans les tuyauteries, cristallisation, etc., etc.

Le chauffage électrique par fils chauffants, qui fournit le moyen le plus simple et le plus sûr d'y remédier, a été expérimenté avec succès dans une usine suisse. Pour 160 mètres de canalisation d'eau, la puissance installée du fil chauffant est de 5,8 kW. et la dépense d'énergie limitée aux temps d'arrêt de l'exploitation n'a pas dépassé 850 kWh. au cours d'un hiver rigoureux.

Le même procédé peut être employé pour éviter le refroidissement de cuves contenant des liquides susceptibles de cristalliser, pour prévenir des condensations dans certains locaux, etc.

Législation dans les Pays-Bas

Loi du logement, promulguée en 1901. Fréquemment modifiée, en dernier lieu en 1931, actuellement en revision.

Toute commune ayant plus de 10,000 habitants et celles s'étant accrues de plus de 20 % pendant les cinq dernières années sont obligées d'établir un plan d'extension. D'autres communes, ayant une population moins dense, peuvent également y être obligées par l'Administration provinciale dans certains cas exceptionnels.

La loi distingue les terrains qui ont été considérés des premières années pour l'extension de ceux qui ne seront envisagés que dans le futur. Dans le premier cas, un plan détaillé est nécessaire ; dans le second, un plan général de développement est suffisant.

Les plans d'extension sont à réviser tous les dix ans.

La loi prescrit qu'aucune autorisation de construire ne peut être accordée pour un plan qui s'écarte du plan d'extension établi. La décision concernant un plan de construction qui s'écarte d'un projet d'extension doit être ajournée jusqu'à ce que le plan d'extension soit définitivement établi.

C'est ainsi qu'un plan d'extension est garanti dès le début contre ceux qui voudraient empêcher sa réalisation. D'autre part, les intéressés (par exemple les propriétaires) sont protégés par cette loi, car le projet d'extension doit pouvoir être consulté par tous, aussi bien avant qu'après sa reconnaissance par l'Administration municipale. Les intéressés peuvent adresser leurs réclamations à l'administration avant la reconnaissance du projet ; après, ils peuvent recourir auprès de la province par l'intermédiaire de leur commune.

En cas de rejet d'un plan d'extension par la province, la commune peut faire appel au gouvernement. Contre une acceptation, les intéressés (par ex. les propriétaires) peuvent faire de même.

L'Administration urbaine ne peut établir des règlements de construction que sur la base de plans détaillés dans lesquels la destination des terrains, conformément aux plans, est clairement précisée. Ces règlements font partie intégrante du plan et ne peuvent être modifiés sans revision de ce dernier.

Expropriation — Exploitation

A Amsterdam, les terrains nécessités pour l'extension de la ville sont pour la plupart achetés ou expropriés par l'Administration municipale qui en conserve l'exploitation et les loue avec droit de superficie.

La loi sur l'habitation permet l'expropriation en vue de réaliser les plans détaillés.

Le terrain est également exploité par des entrepreneurs privés. Mais, dans les cas où le droit d'expropriation ne leur est pas accordé, il leur est difficile d'acheter une région assez grande, nécessaire à Amsterdam ; car la mise en état du terrain pour la construction exige un apport de 4 m. de sable. Ce travail ne peut être exécuté économiquement que sur une grande surface directement attenante aux quartiers existants.

Aussi, pour les quartiers ainsi prévus, des projets d'extension sont établis et leur exécution contrôlée par l'administration. Dans ces cas, l'entrepreneur doit remettre à la ville les terrains destinés aux rues, canalisations et voies publiques (jusqu'au 10 %), et rembourser les frais que la ville est obligée de contracter pour la réalisation de l'opération.

Ces frais concernent les rues, eaux, canalisations, épuration, ponts, plantations, etc.

Urbanisme national (Plans régionaux)

La loi sur les habitations permet à une ou plusieurs communes de prendre l'initiative pour l'établissement d'un plan d'aménagement pour une région plus ou moins grande.

La province peut obliger plusieurs communes à une collaboration et fixer un délai dans lequel un projet doit lui être soumis.

Dans les cas où les autorités communales ne remplissent pas leurs obligations, en ce qui concerne soit les plans d'extension, soit les plans régionaux, la province intervient en leurs lieu et place et à leurs frais, sous le patronage du gouvernement.

Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme

Aux membres de la fédération,

Le Congrès international de l'habitation et de l'urbanisme, organisé par notre fédération, à Stockholm, au mois de juillet de cette année, a évolué dans la plus parfaite harmonie et a obtenu des résultats scientifiques de premier ordre; et voilà que, peu de semaines après sa clôture, la guerre menace le travail mondial de notre fédération. Seule la collaboration la plus étroite de tous les membres réussira à garantir, au delà de la tourmente, l'existence de la fédération et le fruit de notre travail. Moi-même, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer que l'activité de la fédération se poursuive normalement et dans un cadre aussi vaste que possible. Le Secrétariat de Bruxelles (rue Cantersteen, 47, Shell Building 608) est toujours en action et se tient à la disposition de tous ceux qui s'adresseront à lui. J'essaierai notamment de sauvegarder la publication de la « Revue », fût-ce à de plus grands intervalles, et j'ose espérer que les « Informations » établiront, d'un membre à l'autre, des relations stables et continues.

Il est indispensable que les membres de la fédération continuent à lui prêter leur active collaboration (surtout sous forme de contributions aux « Informations »). Je fais appel à tous les membres de la fédération, et notamment à ceux du bureau, du Comité exécutif et du conseil, les priant de me seconder par leur coopération efficace et désintéressée.

Bruxelles, mi-septembre 1939.

Le président: D^r Karl Strölin.

Congrès de Stockholm

Le XVII^{me} Congrès international de l'habitation et de l'urbanisme, organisé par notre fédération, a eu lieu, à Stockholm, du 8 au 15 juillet 1939, sous les auspices du président de la fédération, M. le D^r Strölin, premier bourgmestre de Stuttgart, et a été, à tous égards, parfaitement réussi. Le nombre des participants, délégués de trente-neuf pays, a été provisoirement évalué à plus de neuf cents. Le congrès fut ouvert, le dimanche 9 juillet, à 20 h., par une réception dans la salle principale du Grand Hôtel Royal, où des discours de bienvenue furent prononcés par M. le ministre Quensel, représentant le Gouvernement suédois, et M. Vilhelm Hernlund, Oeverdirektor, représentant la ville de Stockholm. Le président, M. le D^r Strölin, répondit, au nom de la fédération, remerciant le Gouvernement suédois et la ville de Stockholm de leur accueil si hospitalier et célébrant en termes éloquents et enthousiastes, les beautés de la Suède et de la ville de Stockholm.

Les séances de travail eurent lieu dans la grande salle du Konserthuset, édifice érigé par le célèbre architecte suédois, M. le professeur Tengbohm, et qui s'est révélé particulièrement propre à recevoir le congrès. Six importantes séances de travail formèrent la partie essentielle du congrès. Au début de la première séance de travail, le président, M. le D^r Strölin, fit une allocution dans laquelle il insista, entre autres, sur l'importance toujours grandissante que le monde entier attribue à notre fédération. Le congrès traita, au cours de ses séances de travail, les sujets suivants:

1. **Habitations pour catégories spéciales.**
2. **Urbanisme et trafic local.**
3. **Les bases administratives de l'aménagement régional et national.**

Deux séances de travail étaient réservées à chacun de ces sujets. Pour chacun des trois sujets, on a utilisé des rapports nationaux, imprimés, que les membres de notre fédération pourront se procurer à prix réduit au Secrétariat général, à Bruxelles.

Ces rapports nationaux ont été réunis par des rapporteurs généraux: M. J.-I. de Jonge van Ellemeet, Amsterdam, président de Nederlandsch Instituut « voor Volkshuisvesting en Stedebouw », a rédigé le premier de ces rapports généraux; M. R. Niemeyer, Berlin, Landesrat, et président de la « Deutsche Akademie für Städtebau, Reichs- und Landesplanung », le second; et M. A. Lilienberg, Stockholm, directeur du Service d'urbanisme, le troisième. Les rapports oraux furent

suivis de discussions générales auxquelles prirent part les représentants des différents pays. La vivacité de la discussion a prouvé le vif intérêt que les sujets choisis ont suscité dans le monde entier.

Les différentes séances de travail étaient présidées par d'autres membres éminents de notre fédération. Nous savons gré d'avoir bien voulu se charger de cette tâche aux membres que voici: M. le D^r Klöti, Stadtpräsident (Zurich); M. le sénateur H. Sellier, ancien ministre (Paris); M. George L. Pepler, Chief Inspector of the Town Planning and Country Planning Dept., Ministère de la santé (Londres); M. A. Lilienberg, directeur du Service d'urbanisme (Stockholm); M. le D^r Jarmer, Ministerialdirektor de la « Reichsstelle für Raumordnung » (Berlin) et M. Blücher, American Planning Association (Chicago). Les rapports généraux et le compte rendu des débats seront également réunis en brochures, qui seront remises gratuitement aux congressistes et que les autres membres de la fédération pourront se procurer, à prix réduits, par l'entremise du Secrétariat général, à Bruxelles.

La plupart des séances de travail étaient précédées de conférences accessoires. On passa pour exemple un film belge sur les taudis et quartiers insalubres, film tourné par la Société nationale des habitations et logements à bon marché (Bruxelles); M. Axel Dahlberg, directeur des travaux publics, à Stockholm, parla de l'« Assistance dans l'habitation, à Stockholm »; M. Kai Hendriksen (Copenhague), fit une conférence accompagnée de projections sur l'« Organisation et l'activité de la Dansk Byplanlaboratorium » (Institut danois d'urbanisme); M. Virgin, ingénieur au Service d'urbanisme de Stockholm, fit, dans sa conférence sur le sujet « Densité de la construction par rapport à l'espace », d'intéressantes propositions relatives à une méthode internationale de calcul; enfin, M. O. Wallenberg, directeur de l'Association suédoise de sûreté dans la circulation, traita le sujet: « La sûreté de la circulation, problème international ». Chaque après-midi, on passa un film fort intéressant, sur Stockholm, tourné à l'intention du congrès.

Ces manifestations spéciales aussi furent bien fréquentées et excitèrent un vif intérêt. Au demeurant, les après-midi étaient consacrés, surtout, à des excursions circulaires permettant aux congressistes, non seulement d'admirer la situation incomparable de Stockholm et de ses environs, mais encore d'étudier les particularités de la construction et de l'habitation à Stockholm. L'organisation impeccable de ces excursions mérite un éloge spécial. Un après-midi a été consacré aux sessions du Comité exécutif et du conseil, de même qu'à l'assemblée générale.

On ne saurait douter du fait que le congrès de Stockholm représente un succès de premier ordre, autant par ses manifestations concrètes, que par ses résultats scientifiques, succès qui ne manquera pas d'avoir ses effets salutaires, et qui, certes, vaudra à la fédération l'adhésion de nombreux membres nouveaux. Ce succès est dû, en première ligne, à la collaboration désintéressée d'un grand nombre de personnes, qui, depuis bien des mois, avaient consacré leur temps aux préparatifs du congrès. Le président, M. le D^r Strölin, eut le privilège de les remercier tous, d'un cœur ému, dans son allocution de clôture. Le congrès fut suivi de trois voyages d'études, dont l'un à travers la Suède, la Norvège et le Danemark, le second à Copenhague, en traversant la Suède centrale, et le troisième, en Dalécarlie.

Dr A. Cut

Nouveaux statuts pour les Sociétés coopératives d'habitation

La révision des statuts de sociétés coopératives exigée à la suite de la modification du Code des Obligations doit être effectuée avant le 1^{er} juillet 1942. Afin de faciliter le travail des sociétés adhérant à l'Union suisse pour l'amélioration du logement, le Comité central a fait examiner ces questions et mis à disposition des sociétés des statuts modèles sur la base desquels il sera facile de procéder aux modifications locales.

Ces statuts peuvent être obtenus auprès du trésorier de l'Union suisse, case postale 108, Zürich-Wipkingen.